Résultat final de l'offre publique d'échange de Compagnie Générale des Etablissements Michelin, Clermont-Ferrand, France, pour toutes les actions au porteur de Compagnie Financière Michelin, Granges-Paccot, Suisse, d'une valeur nominale de CHF 200 chacune en mains du public

Le 17 octobre 2002, Compagnie Générale des Etablissements Michelin ("CGEM") a présenté une offre publique d'échange (l'"offre") pour toutes les actions au porteur de Compagnie Financière Michelin ("CFM") d'une valeur nominale de CHF 200 chacune (les "actions au porteur CFM") en mains du public.

Le rapport d'échange proposé était de 13 actions nominatives CGEM d'une valeur nominale de € 2 chacune (les "actions nominatives CGEM") pour chaque action au porteur CFM.

Résultat final

De la publication de l'offre jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation, soit du 17 octobre 2002 au 18 novembre 2002, 444 978 actions au porteur CFM, représentant 96,82 pourcent des 459 593 actions au porteur CFM objet de l'offre, ont été présentées à l'acceptation.

Compte tenu des actions au porteur CFM et des actions nominatives CFM d'une valeur nominale de CHF 100 chacune (les "actions nominatives CFM") que CGEM détenait avant la publication de l'offre et des actions au porteur CFM qui ont été présentées à l'acceptation, CGEM contrôle désormais 11 697 530 actions nominatives CFM et 1 160 385 actions au porteur CFM, représentant 99,79 pour-cent du capital et 99,88 pour-cent des droits de vote de la société.

Exécution de l'offre

L'offre est soumise à la condition qu'Euronext Paris S.A. ait définitivement procédé à la cotation des actions nominatives CGEM émises dans le cadre de l'offre et que ces titres aient été admis au négoce au plus tard le 2 décembre 2002.

Si cette condition est satisfaite, les actions nominatives CGEM offertes en échange seront livrées le 2 décembre 2002 aux actionnaires qui auront présenté leurs actions au porteur CFM à l'acceptation pendant la période d'offre et pendant le délai supplémentaire d'acceptation. Si cette condition n'est pas satisfaite et s'il n'y a pas été renoncé jusqu'au 2 décembre 2002, CGEM est en droit de repousser ce terme jusqu'au 20 décembre 2002. Si par impossible cette condition n'avait toujours pas été satisfaite à cette date et s'il n'y avait pas été renoncé, CGEM pourrait soit demander l'autorisation à la Commission des OPA de prolonger ce délai une nouvelle fois, soit se départir de l'offre.

Zurich, le 22 novembre 2002

La banque chargée de l'exécution technique : BNP Paribas Securities Services, succursale de Zurich

Actions au porteur CFM Numéro de valeur : 164300 ISIN CH0001643003 Actions nominatives CGEM Code EUROCLEAR : 12126 ISIN FR0000121261



